

Caen, le 8 décembre 2021

Reçu le
14 DEC. 2021
Communauté de Communes

Direction domanialités et planification territoriale

Dossier suivi par : Bertrand DEQUEN

☎ : 02.31.57.16.95

✉ : bertrand.dequen@calvados.fr

Monsieur Thierry OZENNE
Président de la Communauté de Communes
Seulles Terre et Mer
Communauté de Communes Seulles Terre et Mer
10 place Edmond Paillaud
Creully
14480 CREULLY-SUR-SEULLES

Objet : avis du Département du Calvados sur la modification n°2 du PLU de Creully

Monsieur le Président,

Conformément à l'article L.153-40 du Code de l'urbanisme, vous avez saisi le Département, le 03/12/2021, pour qu'il donne son avis sur le projet de modification n°2 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune déléguée de Creully, à Creully-sur-Seulles.

Ce projet vise à ouvrir à l'urbanisation la moitié nord de la zone 2AU (à urbaniser à long terme) prévue dans le PLU approuvé en 2013.

A plusieurs reprises par le passé, le Département a alerté sur les mauvaises conditions de sécurité routière au débouché envisagé de cette zone sur la RD 35.

Aujourd'hui, alors que les travaux du nouveau giratoire à l'intersection des RD 35 et 93 et de la rue de Bretteville touchent à leur fin et que la section de la RD 35 au droit du terrain est passée en agglomération au sens du code de la route, ces remarques n'ont plus lieu d'être.

En conséquence, le Conseil départemental émet un avis favorable quant à cette procédure de modification.

Sachez par ailleurs que les services départementaux, en premier lieu l'Agence routière départementale de Caen, se tiennent disponibles pour échanger sur les modalités de raccordement de ce quartier au domaine public routier départemental, avant même le dépôt de toute demande d'urbanisme.

Je vous remercie, par avance, de bien vouloir communiquer au référent du Conseil départemental, dont les coordonnées figurent en en-tête du présent courrier, l'ensemble des pièces du PLU modifié quand il sera approuvé et vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

**Pour le Président du Conseil départemental,
et par délégation,
Le directeur domanialités et planification territoriale**



Valérie UGUEN

Copie : MPT, ARD de Caen

Madame Myriam LETELLIER et Monsieur Philippe LAURENT, Conseillers départementaux du canton n°3
(Thue-et-Mue)